

Les textes officiels de cadrage

Principes fondateurs de l'Education nationale :

- **1 juillet 1975** : définit l'organisation du système éducatif
- **1983** : loi de décentralisation
- **10 juillet 1989** : modifie et complète la loi de 1975
- **13 juillet 1995** : loi de programmation du nouveau contrat pour l'école
- **21 avril 2005** : loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école

Le B.O. : outil indispensable : contient toutes les instructions relatives à l'exercice du métier.

Loi d'orientation de 1989

Elle définit les **missions** et **objectifs** de l'école et décrète l'éducation comme une priorité nationale.

- Egalité des chances
- Donner un niveau de qualifications reconnu
- 80 % des élèves doivent avoir le bac dans les 10ans
- Tt enfant doit pouvoir accéder à la maternelle dès 3ans (2ans dans les ZEP)
- Lutte contre l'exclusion avec les dispositions prises dans les ZEP
- Lutte contre les inégalités en intégrant les handicapés

Mise en place :

- des cycles
- du livret scolaire
- du projet d'école
- des évaluations nationales
- Création des IUFM
- d'action médico-sociales : dépistage des handicaps, éducation pour la santé, prévention des violences.

- ⇒ *mesures qui donneront naissance aux différents doc d'accompagnement*
- ⇒ *centration sur la maîtrise de la langue*
- ⇒ *apprentissage d'une LVE*
- ⇒ *familiarisation avec les nouvelles technologies*

L'organisation de la scolarité, les cycles

- Cycle des apprentissages premiers = Cycle 1 = PS, MS, GS
- Cycles des apprentissages fondamentaux = Cycle 2 = GS, CP, CE1
- Cycle des approfondissements = Cycle 3 = CE2, CM1, CM2

=> prend en compte les différents rythmes d'apprentissage et assure une continuité entre ceux-ci (école maternelle => élémentaire, élémentaire => collège).

Les conseils de cycle veillent à gérer les parcours des élèves dans le cycle.

B.O. du 1^{er} septembre 2005 :

Le conseil des maîtres peut proposer un redoublement. Les parents ont 15 jours pour faire connaître leur réponse. En cas de redoublement : mise en place d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).

Sauf exception, un élève ne peut doubler ou sauter qu'une seule classe.

Collège :

- Cycle d'adaptation : 6^{ème}
- Cycle central : 5^{ème} et 4^{ème}
- Cycle d'orientation : 3^{ème}

Lycée :

- Cycle de détermination (seconde générale, techno et pro, terminale BEP)
- Cycle terminal (première et terminale générale, techno et pro)

De nouveaux programmes pour chaque cycle (loi de 1989)

Nouvelles compétences :

- compétences transversales (autonomie, vie sociale etc.)
- compétences méthodologiques (mémoire, méthodes de travail etc.)
- accent sur la socialisation à l'école maternelle
- « les instruments pour apprendre » : nouvelle rubrique
- Introduction de l'éducation civique à l'élémentaire
- Accent sur les langages français et mathématiques

Les rythmes scolaires

Nouveau calendrier pour répondre aux besoins des enfants et aux désirs des familles :

5 * 7 semaines de travail séparées par des périodes de repos de 2 semaines + 9 semaines de congés d'été (3 zones : A, B et C).

Les évaluations nationales gérées par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective

But : améliorer le système.

- évaluation au CE2 (français et maths)
- évaluation en 6^{ème} (français et maths)
- évaluations GS-CP (plus récentes : 2001) => pour mieux concevoir la programmation des activités

Elles sont hiérarchisées :

- compétences de base
- compétences approfondies
- compétences remarquables

2005 : nouvelles évaluations en CE1 qui ont pour but de cerner les difficultés liées à la lecture, l'écriture et le calcul. Elles n'ont pas pour objectifs de repérer les points forts et faibles des élèves.

=> Les résultats nationaux sont traités par le logiciel J'ADE et publiés afin de situer sa classe ou son école dans la moyenne nationale. Ils sont communiqués aux parents.

Ils permettent à l'enseignant d'identifier les acquis et les lacunes de ses élèves et donc à terme :

- d'adapter ses stratégies pédagogiques
- d'établir une différenciation pédagogique
- d'utiliser si besoin est les Programmes Personnalisés d'Aide et de Progrès (reprise d'apprentissages non aboutis en proposant des démarches différents, des supports et techniques variés) [ps : le PPAP ne remplace pas le PPRE]

Ces évaluations ne concernent pas toutes les matières (pas d'évaluation de l'oral par ex) pour ne pas alourdir la durée de passation des épreuves.

Le livret scolaire (suit l'élève tout au long de sa scolarité)

Il définit les compétences disciplinaires et transversales à acquérir.

Évaluation critériée visant à établir des diagnostics nuancés et individualisés qui aident à la mise en place d'une **pédagogie différenciée**.

- **Outil pédagogique** : permet une meilleure évaluation des acquis
- **Outil de communication** : permet aux parents et aux élèves de se situer dans les apprentissages et de connaître les objectifs visés par le maître.

La nouvelle politique pour l'école (1990) et le nouveau contrat pour l'école (1994)

- mise en place d'une **pédagogie centrée sur l'élève**
- s'adapter à son rythme
- évaluer régulièrement la progression de l'élève
- donner plus de responsabilités et de souplesse aux enseignants (réunions, projets d'écoles etc.)
- favoriser la création de **BCD**
- mise en place d'actions de prévention (dépistages auditif, visuel, des troubles du langage)

Le projet d'école (loi 1989)

Vise à assurer la continuité des apprentissages et à favoriser le travail d'équipe.

La circulaire de rentrée (fixe les objectifs prioritaires pour l'année à venir)

- prévention et lutte contre l'échec scolaire
- maîtrise de la langue écrite et orale est une priorité
- améliorer la maîtrise d'une LE
- développer l'éducation artistique
- maîtrise des TICE (B2i)
- prévenir la violence et l'absentéisme
- enseigner l'hymne nationale au cycle 2
- mettre en place des PPRE si besoin est
- articuler l'action éducative avec la politique de la ville

La loi organique relative à la loi des finances (août 2001) :

Obligation de résultats au cœur des principes. On passe d'une culture des moyens à une culture des résultats => débats p 53

Les IUFM

Formation qui associe connaissances fondamentales, didactiques et pédagogiques.

Depuis 1992, les enseignants sont recrutés à partir de la licence.

Avec la nouvelle loi d'orientation : perte d'autonomie de ce lieu de formation professionnelle qui sera rattaché aux universités.

Conclusion : résultats scolaires en progrès mais trop de jeunes sans qualification (150 000 par an) et les écarts persistent entre les catégories sociales.